



lundi 17 juin 2019
Hôtel du Département

DOSSIER
DE PRESSE

Budget Supplémentaire 2019

Département de l'Indre

Direction de la Communication - Hôtel du Département

Place de la Victoire et des Alliés - CS 20639 - 36020 Châteauroux cedex

Contact presse : Muriel Bonnefond - Tél : 02 54 08 38 53 - Fax : 02 54 08 39 05 - Email : mbonnefond@indre.

Le vote du Budget Supplémentaire (BS) permet de reprendre les résultats de l'exercice précédent donnés par la présentation du Compte Administratif 2018 et l'affectation du résultat de l'année écoulée.

- Il permet d'ajuster les dépenses et recettes inscrites au Budget Primitif 2019,
- Il donne l'occasion au Département de l'Indre d'inscrire des crédits nouveaux en investissement grâce aux bons résultats de l'année budgétaire précédente.

Le Budget Supplémentaire 2019 du Conseil départemental traduit ainsi une volonté d'amplifier les investissements grâce à une parfaite maîtrise de son budget.

1. Le Compte Administratif 2018 : les engagements pris sont tenus

Une excellente exécution du budget qui permet au Département de l'Indre de tenir ses engagements :

- ✓ l'engagement de ne pas augmenter les dépenses de fonctionnement de plus d'1,2% conformément au pacte signé avec l'État sur la réduction de la dette nationale, ce malgré l'augmentation de 3,4 M€ sur l'année des dépenses sociales,
- ✓ l'engagement de maintenir un fort investissement : 42,2 M€ en 2018 contre 40,2 M€ au CA 2017,
- ✓ l'engagement envers les communes : 11,6 M€, ce qui fait du département le premier partenaire du bloc communal.

Spécificité de l'Indre : forte capacité de transformer les recettes fiscales (DMTO+Foncier Bâti) en investissement

En 2017, pour 49,5 M€ de recettes, 40, 2 M€ sont affectés à l'investissement soit 81,38 %.

Taux de transformation en % (recettes fiscales/dépenses d'investissement)

CHER	EURE-ET-LOIR	INDRE	INDRE-ET-LOIRE	LOIR-ET-CHER	LOIRET
49,02	49,42	81,38	37,31	41,27	37,95

Pour 2018, ce taux passe à **83,14 %**.

2. Budget Supplémentaire : répondre aux besoins et accompagner de nouvelles opérations

A. 7 M€ supplémentaires pour l'investissement : infrastructures routières, ouvrages d'art, bâtiments et fonds thématiques d'aide aux investissements des communes

+ 2,9 M€ pour les infrastructures routières,

+ 1,2 M€ pour les travaux dans les collèges,

+ 400 000 M€ pour l'équipement informatique dans les collèges,

+ 116 000 M€ pour les travaux de consolidation de la tour Nord-Ouest du château de Valençay,

+ 250 000 M€ pour la création d'un nouveau Fonds dédié aux projets de développement des musées départementaux.

B. 2,6 M€ supplémentaires pour la Solidarité

+ 1,3 M€ pour le financement du RSA, suite à la revalorisation du montant des allocations imposées par l'État au 01/04/2019 et à l'augmentation du nombre de bénéficiaires.

+ 590 000 € correspondant à la hausse du nombre de journées de placement des jeunes, dont les Mineurs Non Accompagnés.

+ 350 000 € pour les frais de séjours en établissements des personnes âgées.

C. Soutien au sport : 265 000 €

- ✓ Accompagnement de l'aéroclub de Châteauroux-Villers pour l'acquisition d'un avion "école",
- ✓ Maintien du soutien du Département au club de La Berrichonne Football,
- ✓ Soutien à la Fédération Française d'Aéronautique dans le cadre de l'organisation des championnats du monde de voltige aérienne.

D. Actions en faveur de l'environnement

- ✓ Une subvention est attribuée au Syndicat Départemental d'Energies de l'Indre pour le déploiement de l'hydrogène,
- ✓ Le Département sera doté d'une dizaine de véhicules électriques avec des bornes de recharges sur différents sites,
- ✓ Installation de panneaux solaires et géothermie sur différ.

3. Poursuite des dossiers majeurs pour le territoire

- **Après de multiples opérations de montée en débit, le déploiement de la fibre optique** se poursuit sur le territoire avec un objectif ambitieux de couverture du territoire à 100 % d'ici 2024-2025.

La fibre optique à l'abonné permettant l'accès au très haut débit est mise en œuvre par Orange sur 12 communes de Châteauroux métropole. La zone rurale, non rentable économiquement aux yeux des opérateurs compte tenu des coûts de déploiement, fait l'objet d'investissements publics portés par le RIP36 créé par le Département et réunissant la Région, le Département et toutes les Communautés de Communes avec le soutien de l'État et de l'Europe. Les opérations avancent : Buzançais, Villedieu-sur-Indre, Niherne, Châtillon-sur-Indre, Clion-sur-Indre, Saint-Genou sont des communes fibrées sur la totalité de leur territoire et l'accès au très haut débit est une réalité. La Châtre, Lacs, Le Magny, Montgivray, Sainte-Sévère-sur-Indre, Vendoeuvres, Mezières-en-Brenne sont également fibrées et auront accès aux offres des Fournisseurs d'Accès Internet entre septembre et octobre 2019. Les travaux sont en cours sur Eguzon, Ceaulmont, Argenton-sur-Creuse, Saint Marcel, Le Pêchereau, Saint-Gaultier, Martizay, Tournon-saint-Martin et devraient débiter à la rentrée sur Levroux et Vineuil. Le très haut débit est donc en marche et devrait concerner environ 30 000 personnes hors Châteauroux fin 2019.

- **La démarche d'attractivité** est arrivée au terme de sa première étape. Une deuxième phase va débiter avec la création d'une agence dédiée. Les statuts de l'association sont à l'ordre du jour de la séance. Cette agence va donc fonctionner dès la rentrée et aura les missions suivantes :
 - l'accueil de nouveaux actifs et le soutien aux entreprises dans leurs démarches de recrutement,
 - l'accueil de nouveaux habitants,
 - l'accueil de nouveaux professionnels de santé,
 - la définition et la constitution d'une image identifiée du territoire.

Des actions sont d'ores et déjà lancées pour éviter de perdre du temps, telle la vidéo de présentation et de valorisation du Département qui est actuellement en cours de réalisation.

- **L'assouplissement de l'application des 80km/h.** L'Assemblée Nationale a voté, jeudi 6 juin, la possibilité d'un assouplissement par les Départements et les maires de la limitation à 80 km/h. Le texte de loi ad hoc devrait préciser l'ensemble de la mesure. Le Département souhaite une concertation avec Monsieur le Préfet, ses services, la Gendarmerie, la Police, les associations de sécurité et de prévention routière et les élus pour déterminer les routes qui présentent les conditions de sécurité nécessaires au retour à 90 km/h.